

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1494

19 juillet 2007

SOMMAIRE

249 Saint Denis	71696	International Chemical Investors III S.A.	71686
249 Saint Denis	71705	Kegefin	71711
Achepay S.A.	71702	Larchamp S.A.	71701
Actaris Financial Services	71704	Laura Pucci S.A.	71705
A & I S.à r.l.	71674	Morton Fininvest Holding S.A.	71669
Azur Investments Holding S.A.	71703	OP-Invest CHF Management S.A.	71703
Bandar Holding S.A.	71712	Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l.	71701
Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.	71708	Parc Val Ste Croix S.A.	71704
Brasilux S.A.	71666	Pharma/wHealth Management Company S.A.	71690
Breba - Cars S.à r.l.	71697	PMC Europe and Partners	71710
Brufin S.A.	71706	PMC Europe and Partners	71711
BTL Reinsurance	71689	PMC Europe and Partners	71710
Calu International S.A.	71701	PMC Europe S.à.r.l.	71673
Campeche S.A.	71712	PMC Europe S.à.r.l.	71680
Central-Lux S.à r.l.	71707	Raiffeisen R01 (Luxembourg) S.A.	71707
Centrum Development S.à r.l.	71703	Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A.	71708
C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investis- sements Mobiliers S.A.	71706	Realpart S.A.	71706
Clelia Investments S.A.	71709	Redai Holding S.A.	71671
Corsair Benelux Investments S.à r.l.	71697	Restaurant Hua Sheng Sàrl	71672
Corsair Investments International S.à r.l.	71709	Shapan Investment S.A. Holding	71712
De Landmetzler GmbH	71684	Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie	71690
DH Tumba S.à r.l.	71674	Sofichar S.A.	71674
EPF Holdings 8 S.à r.l.	71671	Sonate Finance Holding S.A.	71702
Europafi S.A.	71700	Towerwings S.A.	71666
European Dynamics Luxembourg S.A.	71695	Tullamore S.à r.l.	71697
Finba Luxembourg S.A.	71680	Tung Luxembourg Holding S.A.	71709
Giacomini Trust S.A.	71668	Valpinvest S.A.	71707
Holbourg Holding S.A.	71708	Wonder-Invest S.A.	71701
Hydra Finance et Participations S.A.	71690	Wonder-Invest S.A.	71669
Imaginations S.A.	71705	Zubaran Holding S.A.	71711
Immobilière Parc Everlange S.A.	71702		
Impe Lux S.à r.l.	71690		

Brasilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 6.368.

Le bilan et son annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068306/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02606. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Towerwings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.435.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und sieben, den fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Kurt Hebben, Kaufmann, wohnhaft in D-66440 Blieskastel, Im Dorf 30.
- 2.- Herr Filippo Ferrara, Kaufmann, wohnhaft in F-57970 Yutz, 37, route de Thionville.

Die Komparenten sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Norbert Nill, Kaufmann, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, Kieselpfad 14, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 23 und 24. Mai 2007,

welche Vollmachten, von den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten die Satzung einer von ihnen gegründeten Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung TOWERWINGS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Miniaturen und Modellbau und allen damit verbundenen Nebenleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am letzten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Kurt Hebben, Kaufmann, wohnhaft in D-66440 Blieskastel, Im Dorf 30, fünfzig Aktien	50
2.- Herr Filippo Ferrara, Kaufmann, wohnhaft in F-57970 Yutz, 37, route de Thionville, fünfzig Aktien	50
Total: ein hundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Kurt Hebben, Kaufmann, wohnhaft in D-66440 Blieskastel, Im Dorf 30.
 - b) Herr Filippo Ferrara, Kaufmann, wohnhaft in F-57970 Yutz, 37, route de Thionville.
 - c) Herr Norbert Nill, Kaufmann, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, Kieselpfad 14.
- 3.- Zum Kommissar für die Dauer wird ernannt:

Die Gesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

6.- Die Generalversammlung beschliesst Herrn Norbert Nill, vorbenannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Nill, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} juin 2007. Relation: ECH/2007/595. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. Juni 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007068471/201/132.

(070073169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Giacomini Trust S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.293.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 décembre 2004 entre:

Société domiciliée: GIACOMINI TRUST S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 105.293

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 19 avril 2007.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2007.
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007068226/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Au Conseil d'Administration de la société:

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet au 2 mai 2007 au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

R. Schlim.

Référence de publication: 2007068243/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Morton Fininvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 70.456.

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MORTON FININVEST HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 685 du 14 septembre 1999, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 70.456.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Yann Chaumont, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Sellam, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250), représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts.

2.- Conversion et arrondissement du capital social en euros.

3.- Fixation du capital autorisé à 312.500,- euros.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.»

Version anglaise:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June at 11.00 o'clock.»

Les autres alinéas de l'article 8 des statuts restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un euro), de sorte que le capital social sera de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la limite du capital autorisé de la société à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR).

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir du 6 juin 2007, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Version anglaise:

«**Art. 5.** The authorised capital is fixed at three hundred twelve thousand and five hundred euros (EUR 312,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The subscribed capital is set at thirty-one thousand two hundred and fifty euros (EUR 31,250.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which have been entirely paid in.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 19 hereof.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the 6th of June 2007, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Y. Chaumont, E. Sellam, N. Kruchten, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2007. Relation: EAC/2007/6127. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007068426/272/110.

(070073208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Redai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.878.

Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Achille Severgnini est désormais 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg le 25 mai 2007.

M. Sterzi / X. Mangiullo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068269/1142/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02274. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

EPF Holdings 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 9 mai 2007

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de M. Steven Clifford en tant que gérant de la Société avec effet au 9 mai 2007 et a nommé M. Jonathan Griffin ayant pour adresse 6, route de Trèves, à Senningerberg 2633, Luxembourg, avec effet au 9 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Jean-Christophe Ehlinger, gérant;
- M. Steven Greenspan, gérant;
- M. Karl McCathern, gérant;
- M. Jonathan Griffin, gérant;
- M. Richard Crombie, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
EPF HOLDINGS 8, S.à.r.l.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007068264/7569/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Restaurant Hua Sheng Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 128.481.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le sept mai;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Shao Xiong Liu, restaurateur, né à Zhejiang (Chine), le 21 mai 1955 (Matricule N ° 19550521671), demeurant à L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

2.- Madame Suicui Wang, conjoint-aidant, née à Qingtian (Chine), le 3 février 1961 (Matricule N ° 19610203364), demeurant à L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RESTAURANT HUA SHENG S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'un restaurant ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
Monsieur Shao Xiong Liu, prèdit	51
Madame Suicui Wang, prèdite	49
Total: Cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3450 Dudelange, 58, rue du Commerce.
- Est nommé gérant technique Monsieur Shao Xiong Liu, prédit.
- Est nommé gérante administrative Madame Suicui Wang, prédite:

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. X. Liu, S. Wang, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 10 mai 2007, Relation: EAC/2007/4852. — Reçu 62.50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 juin 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007069733/209/76.

(070074040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.966.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 583 du 27 mai 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 2 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 891 du 6 mai 2006, modification des statuts (changement de dénomination) par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1249 du 7 décembre 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 20 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1280 du 3 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070058/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02389. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

DH Tumba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.752.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070130/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02324. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Sofichar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070198/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01223. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

A & I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.528.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DOMICILI S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade Register,

here represented by:

Mr Brendan Desmond Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on 30 May 2007.

The prenamed proxy given, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of A & I S.à r.l.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder:

The single shareholder may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders:

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters. The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries on matters regarding a sale or acquisition of assets by that subsidiary, without the affirmative vote of the sole shareholder, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of shareholders.

Art. 16. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the First day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The appearing party DOMICILI S.à r.l. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company and to appoint:

- Mr Marcel Warmedam, employee, born in Belfeld (The Netherlands), on the 10th of March 1963, with address in Kaldenkerkweg 73, 5932 CT Tegelen, The Netherlands.

as manager of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DOMICILI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Brendan Desmond Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 30 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de A & I S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales. Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société dans des affaires concernant la vente ou l'acquisition de valeurs de capital par cette filiale, sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La société comparante DOMICILI S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1) et de nommer:

Monsieur Marcel Warmedam, employé privé, né à Belfeld (Pays-Bas), le 10 mars 1961, demeurant à Kaldenkerkweg 73, 5932 CT Tegelen, Pays-Bas,

en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007, Relation: EAC/2007/5986. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007070357/239/310.

(070075331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.966.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 583 du 27 mai 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 2 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 891 du 6 mai 2006, modification des statuts (changement de dénomination) par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1249 du 7 décembre 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 20 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1280 du 3 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070061/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02392. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.622.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINBA LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B 84.622, incorporated under the name of FINBA LUXEMBOURG S. à R.L. by a deed of the undersigned notary on November 23, 2001, published in the Mémorial C number 431 of March 18, 2002. The Articles of Incorporation of said company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on February 6, 2006, published in the Mémorial C number 966 of May 17, 2006.

The meeting was presided by Corinne Philippe, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Renata Jokubauskaite, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that all the nine million four hundred and fifty-two thousand (9,452,000) shares representing the whole corporate capital of two hundred and thirty-six million three hundred thousand euro (236,300,000.- €) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 6, first paragraph, of the articles of association by replacing the terms «at least three» by «five».

2. Amendment of article 6, second paragraph, of the articles of association so that it reads as follows: «The term and the remuneration of the directors are fixed by the general meeting of the shareholders.»

3. Amendment of the first sentence of article 7 of the articles of association by replacing the term «may» by «will».

4. Amendment of the fourth paragraph of article 7 of the articles of association by adding the following terms at the end of the sentence: «, except otherwise provided for by the present articles of association».

5. Amendment of the seventh paragraph of article 7 of the articles of association by adding the following terms at the end of the sentence: «, except otherwise provided for by the present articles of association».

6. Amendment of article 8 of the articles of association by inserting two new paragraphs after the first paragraph:

«However i) the stipulation of loans in whatever form (including the purpose of rendering financial support) having the company as lender or as borrower and the issuance of guarantees with, or in favour of, any subsidiaries, affiliated companies or parent companies as well ii) the stipulation of loans with third party lenders in whatever form, having the company as borrower:

- a. between 5,000,000.- € and 25,000,000.- €, shall require the approval of at least three directors;
- b. between 25,000,000.- € and 50,000,000.- €, shall require the approval of at least four directors; and
- c. over the amount of 50,000,000.- €, shall require the unanimous consent of all the directors.

In addition, the Board of Directors shall not:

- (i) acquire or dispose of shareholdings having a value exceeding 5,000,000.- €;
 - (ii) dispose of assets other than shareholdings (including spin-offs and contribution in kind) of the company having a value exceeding 1,000,000.- €;
 - (iii) stipulate loans in whatever form (including the purpose of rendering financial support) having the company as lender or as borrower and issue guarantees with, or in favour of, any subsidiaries, affiliated companies or parent companies having a value exceeding 100,000,000.- €;
 - (iv) stipulate loans with third party lenders in whatever form, having the company as borrower, having a value exceeding 100,000,000.- €;
 - (v) resolve upon mergers (or demergers, scissions or the like) involving the company, its subsidiaries or affiliated companies;
- without the prior approval of the shareholders given in general meeting.»

After the following was approved by the meeting, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to replace the terms «at least three» by «five» in the first paragraph of Article 6 of the articles of association.

Second resolution

The general meeting decides to amend the second paragraph of Article 6 of the articles of association so that it reads as follows:

«The term and the remuneration of the directors are fixed by the general meeting of the shareholders.»

Third resolution

The general meeting decides to replace the term «may» by «will» in the first sentence of Article 7 of the articles of association.

Fourth resolution

The general meeting decides to add the following terms at the end of the sentence of the fourth paragraph of Article 7 of the articles of association:

«, except otherwise provided for by the present articles of association».

Fifth resolution

The general meeting decides to add the following terms at the end of the sentence of the seventh paragraph of Article 7 of the articles of association:

«, except otherwise provided for by the present articles of association».

Sixth resolution

The general meeting decides to insert two new paragraphs after the first paragraph of Article 8 of the articles of association:

«However i) the stipulation of loans in whatever form (including the purpose of rendering financial support) having the company as lender or as borrower and the issuance of guarantees with, or in favour of, any subsidiaries, affiliated companies or parent companies as well ii) the stipulation of loans with third party lenders in whatever form, having the company as borrower:

- a. between 5,000,000.- € and 25,000,000.- €, shall require the approval of at least three directors;
- b. between 25,000,000.- € and 50,000,000.- €, shall require the approval of at least four directors; and
- c. over the amount of 50,000,000.- €, shall require the unanimous consent of all the directors.

In addition, the Board of Directors shall not:

- (i) acquire or dispose of shareholdings having a value exceeding 5,000,000.- €;
- (ii) dispose of assets other than shareholdings (including spin-offs and contribution in kind) of the company having a value exceeding 1,000,000.- €;
- (iii) stipulate loans in whatever form (including the purpose of rendering financial support) having the company as lender or as borrower and issue guarantees with, or in favour of, any subsidiaries, affiliated companies or parent companies having a value exceeding 100,000,000.- €;
- (iv) stipulate loans with third party lenders in whatever form, having the company as borrower, having a value exceeding 100,000,000.- €;
- (v) resolve upon mergers (or demergers, scissions or the like) involving the company, its subsidiaries or affiliated companies;

without the prior approval of the shareholders given in general meeting.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FINBA LUXEMBOURG S.A., avec son siège social situé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, RCS Luxembourg B 84 622, constituée sous la dénomination sociale de FINBA LUXEMBOURG S.à R.L. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 23 novembre 2001 publié au Mémorial C numéro 431 du 18 mars 2002. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 6 février 2006 publié au Mémorial C numéro 966 du 17 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Corinne Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Renata Jokubauskaite, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les neuf millions quatre cent cinquante-deux mille (9.452.000) actions représentant l'entière du capital social de deux cent trente-six millions trois cent mille euros (236.300.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 6, premier paragraphe, des statuts par le remplacement des termes «trois membres au moins» par «cinq membres».

2. Modification de l'Article 6, deuxième paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La durée du mandat et la rémunération des administrateurs sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires».

3. Modification de la première phrase de l'Article 7 des statuts par le remplacement des termes «peut élire» par «élira».

4. Modification du quatrième paragraphe de l'Article 7 des statuts par l'insertion des termes suivants à la fin de la première phrase: «, sous réserve de disposition contraire des présents statuts».

5. Modification du septième paragraphe de l'Article 7 des statuts par l'insertion des termes suivants à la fin de la phrase: «, sous réserve de disposition contraire des présents statuts».

6. Modification de l'Article 8 des statuts par l'insertion de deux nouveaux paragraphes après le premier paragraphe: «Cependant, i) la conclusion de prêts sous quelque forme que ce soit (incluant le but d'offrir un support financier) avec la société en qualité de prêteur ou d'emprunteur et l'émission de garanties avec, ou en faveur, des filiales, sociétés affiliées ou des sociétés mères ainsi que ii) la conclusion de prêts avec des tiers prêteurs sous quelque forme que ce soit, avec la société en qualité d'emprunteur:

a. entre 5.000.000,- € et 25.000.000,- €, devra requérir l'approbation d'au moins trois administrateurs;

b. entre 25.000.000,- € et 50.000.000,- €, devra requérir l'approbation d'au moins quatre administrateurs; et

c. d'un montant supérieur à 50.000.000,- €, devra requérir le consentement unanime de tous les administrateurs.

De plus, le Conseil d'Administration ne devra pas:

(i) acquérir ou disposer de participations ayant une valeur excédant 5.000.000,- €;

(ii) disposer d'actifs autres que des participations (incluant les apports partiel d'actifs et apport en nature) de la société ayant une valeur excédant 1.000.000,- €;

(iii) conclure des prêts sous quelque forme que ce soit (incluant le but d'offrir un support financier) avec la société en qualité de prêteur ou d'emprunteur et l'émission de garanties avec, ou en faveur, des filiales, sociétés affiliées ou des sociétés mères d'une valeur excédant 100.000.000,- €;

(iv) conclure des prêts avec des tiers prêteurs sous quelque forme que ce soit, avec la société en qualité d'emprunteur, d'une valeur excédant 100.000.000,- €;

(v) décider de fusions (scissions ou similaires) impliquant la société, ses filiales ou sociétés affiliées;

sans le consentement préalable des actionnaires donné en assemblée générale.»

Ces faits étant approuvés par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les termes «trois membres au moins» par «cinq membres» dans le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée du mandat et la rémunération des administrateurs sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les termes «peut élire» par «élira» dans la première phrase de l'Article 7 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter les termes suivants à la fin de la première phrase du quatrième paragraphe de l'Article 7 des statuts: «, sous réserve de disposition contraire des présents statuts».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter les termes suivants à la fin de la phrase du septième paragraphe de l'Article 7 des statuts: «, sous réserve de disposition contraire des présents statuts».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer deux nouveaux paragraphes après le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts:

«Cependant, i) la conclusion de prêts sous quelque forme que ce soit (incluant le but d'offrir un support financier) avec la société en qualité de prêteur ou d'emprunteur et l'émission de garanties avec, ou en faveur, des filiales, sociétés affiliées ou des sociétés mères ainsi que ii) la conclusion de prêts avec des tiers prêteurs sous quelque forme que ce soit, avec la société en qualité d'emprunteur:

a. entre 5.000.000,- € et 25.000.000,- €, devra requérir l'approbation d'au moins trois administrateurs;

- b. entre 25.000.000,- € et 50.000.000,- €, devra requérir l'approbation d'au moins quatre administrateurs; et
c. d'un montant supérieur à 50.000.000,- €, devra requérir le consentement unanime de tous les administrateurs.

De plus, le Conseil d'Administration ne devra pas:

- (i) acquérir ou disposer de participations ayant une valeur excédant 5.000.000,- €;
(ii) disposer d'actifs autres que des participations (incluant les apports partiel d'actifs et apport en nature) de la société ayant une valeur excédant 1.000.000,- €;
(iii) conclure des prêts sous quelque forme que ce soit (incluant le but d'offrir un support financier) avec la société en qualité de prêteur ou d'emprunteur et l'émission de garanties avec, ou en faveur, des filiales, sociétés affiliées ou des sociétés mères d'une valeur excédant 100.000.000,- €;
(iv) conclure des prêts avec des tiers prêteurs sous quelque forme que ce soit, avec la société en qualité d'emprunteur, d'une valeur excédant 100.000.000,- €;
(v) décider de fusions (scissions ou similaires) impliquant la société, ses filiales ou sociétés affiliées; sans le consentement préalable des actionnaires donné en assemblée générale.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Philippe, C. Keereman, R. Jokubauskaite, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation: LAC/2007/9748. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007070307/212/206.

(070075169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

De Landmetzler GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7375 Lorentzweiler, 10, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 128.546.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am einunddreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Wilfried Peters, Metzgermeister, wohnhaft zu D-54616 Winterspelt, 12, Hauptstrasse.

Der Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Metzgerei mit Lieferservice für sämtliche Produkte dieses Bereiches, Imbissstube und Partyservice.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung DE LANDMETZLER GmbH.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Lorentzweiler.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden von Herrn Wilfried Peters, vorgeannt, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art.10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art.12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsieben.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, daß die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundertfünfzig (1.150,-) Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

71686

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Wilfried Peters, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-7375 Lorentzweiler, 10, rue des Martyrs.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Peters, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2007, Relation: MER/2007/681. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 12. Juni 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007070371/232/98.

(070075602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

International Chemical Investors III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.405.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 105.416,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert Langmantel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange;

2.- Die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 89.013,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert Langmantel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS III S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogstums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (€ 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2008.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2007.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (€ 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.A., vorgeannt, dreihundertneun Aktien	309
2.- INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei: diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Dr Achim Riemann, Geschäftsführer, geboren in Hessisch-Lichtenau (Deutschland), am 15. September 1953, wohnhaft in D-65719 Hofheim, Iltisweg 7 (Deutschland);
 - Herr Patrick Schnitzer, Geschäftsführer, geboren in Hamburg (Deutschland), am 3. März 1957, wohnhaft in D-60325 Frankfurt am Main, Corneliusstrasse 5 (Deutschland);
 - Herr Robert Langmantel, Gesellschaftsverwalter, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, wohnhaft in L-5752 Frisange, 1, Belle Vue.
- 4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt: Herr Robert Langmantel, vorgenannt.
- 5.- Zum Kommissar wird ernannt: FIDES INTER-CONSULT S.A., mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, R.C.S. B 52.925.
- 6.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.
- 7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation: LAC/2007/9853. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Juni 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007068544/202/169.

(070072845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social le jeudi 3 mai 2007

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- * Mr Jan Nordin
- * Mr Ulrich Kalweit
- * Mr Claude Weber

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

- L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068233/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pharma/wHealth Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068327/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03185. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Hydra Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068326/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02630. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 47.106.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2007

L'assemblée désigne aux fonctions de réviseur d'entreprises la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi désigné viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007068247/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.537.925,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.846.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FITA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy given on January 17, 2007,

2) Norberto Ferretti, Company Director, born on May 10, 1946, in Bologna, residing at Via Fiume, Cattolica (RN), Italy,

here represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy given on January 18, 2007,

3) MYRIAM S.A., a société anonyme with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy given on January 18, 2007,

4) SPAFID, S.p.A., registered with the Milano Register under number 00717010151, a company organised under the laws of Italy with registered office at Via Filodrammatici, 10, 20121 Milano, Italy,

here represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy given on February 9, 2007,

5) IMMOBILPARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT, registered with the Register of Liechtenstein under number 0001.020.271-7, a company organised under the laws of Liechtenstein with registered office in 9494 Schaan, Liechtenstein,

here represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy given on January 18, 2007,

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- The entire issued and outstanding share capital of IMPE LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 29, 2002 number 1258 (the Company), is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

The articles of association of the Company have been amended several times and the last time by a deed dated January 17, 2006 of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 27, 2006 number 844.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the subscribed share capital of the Company by six hundred eighty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 685,250.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of six million eight hundred fifty-two thousand six hundred seventy-five euro (EUR 6,852,675.-), divided into two hundred and seventy-four thousand one hundred and seven (274,107) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to seven million five hundred thirty-seven thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 7,537,925.-) by (i) the reclassification of the existing shares into ordinary shares and (ii) the creation and issuance of twenty-seven thousand four hundred ten (27,410) new ordinary plus shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the rights attached to them following the amendment of the articles of association of the Company (the Ordinary Plus Shares).

Subscription and payment

Thereupon, the newly issued Ordinary Plus Shares in the Company have been subscribed and fully paid up as follows:

	Ordinary Plus Shares
1) FITA, S.à.r.l., prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to twenty-one thousand five hundred thirty-six (21,536) Ordinary Plus Shares;	21,536
2) NORBERTO FERRETTI, prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to three thousand eight hundred eighty-one (3,881) Ordinary Plus Shares;	3,881
3) MYRIAM S.A., prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to eight hundred twenty-two (822) Ordinary Plus Shares;	822
4) SPAFID, S.p.A., prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to nine hundred sixty-four (964) Ordinary Plus Shares;	964
5) IMMOBILPARTS IMMOBILIEN & MOBILIEN ANSTALT, prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to two hundred and seven (207) Ordinary Plus Shares.	207
Total: twenty-seven thousand four hundred ten (27,410) Ordinary Plus Shares	27,410

The shareholders of the Company decide to fully pay the Ordinary Plus Shares by conversion of an amount of six hundred eighty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 685,250.-) out of the share premium account of the Company. The amount of six hundred eighty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 685,250.-) will be allocated to the share capital account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders of the Company decide to amend articles 6, 11 and 12 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1.** The Company's capital is set at seven million five hundred thirty-seven thousand and nine hundred twenty-five euro (EUR 7,537,925.-), represented by two hundred seventy-four thousand one hundred seven (274,107) ordinary shares (the Ordinary Shares), and twenty-seven thousand four hundred and ten (27,410) ordinary plus shares (the Ordinary Plus Shares) with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Ordinary Plus Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

Art. 6.2. Subject to the provisions of article 12 and 13, each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 6.3. The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by the law.

Art. 6.4. The Company shall repurchase all the Ordinary Plus Shares, immediately after the payment to the holders of Ordinary Plus Shares of the Plus Dividend in accordance with Article 12.3. The board of managers of the Company shall convene an extraordinary general meeting of members to decide upon the cancellation of the repurchased Ordinary Plus Shares and the subsequent decrease of the share capital of the Company.

Art. 11.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Art. 11.2. The general meeting of members shall dispose of the surplus (the Surplus) in accordance with the provisions of Articles 12.3 and 12.4.

Art. 11.3. Subject to the provisions of Article 12.4, any distributions of dividends out of the Surplus (the Distributed Amount) shall be made to the members in the following manner and order of priority:

(i) first, the holders of the Ordinary Plus Shares shall receive a dividend equal to 100% of the Distributed Amount (the Plus Dividend); the entitlement to the Plus Dividend shall cease when the holders of Ordinary Plus Shares have received an aggregate amount equal to the sum of (i) the Specified Amount A and (ii) the Specified Amount B as Plus Dividend; and

(ii) second, after payment of the Plus Dividend, the holders of Ordinary Shares shall receive a dividend in proportion to the number of Shares held by them in the share capital of the Company.

For purposes hereof:

Relevant Plus Percentage means the ratio of the number of Ordinary Plus Shares held by a shareholder at the date on which the Company shall repurchase the Ordinary Plus Shares to the total number of Ordinary Plus Shares outstanding at that date.

SPA means the share purchase agreement dated October 27, 2006 between the Company and STEMCOVE LIMITED, as amended by the Addendum dated January 15, 2007.

Specified Amount A means a portion - equal to the Relevant Plus Percentage - of the EUR 9,800,000.- deferred purchase price payable to the Company under the SPA.

Specified Amount B means a portion - equal to the Relevant Plus Percentage - of Additional Purchase Price (as defined in the SPA) payable to the Company under the SPA (if and to the extent due thereunder).

Art. 11.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single member or the general meeting of member;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 12.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Art. 12.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall first be used to distribute to the holders of Ordinary Plus Shares any unpaid portion of the Plus Dividend and the balance shall be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Shares held by each of them.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,300.- (two thousand three hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) FITA, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, résidant à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2007,

2) Norberto Ferretti, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1946 à Bologne, résidant à Via Fiume, Cattolica (RN), Italie, ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, résidant à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2007,

3) MYRIAM S.A., une société anonyme avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, résidant à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2007,

4) SPAFID, S.p.A., une société de droit italien avec siège social à Via Filodrammatici, 10, 20121 Milan, Italie, ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, résidant à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2007,

5) IMMOBILPARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT, une société de droit du Liechtenstein avec siège social à 9494 Schaan, Liechtenstein, ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, résidant à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- L'intégralité du capital social de IMPE LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire à résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 août 2002, numéro 1258 (la Société) est présent ou représenté et la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et le dernier foi suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prénommé en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 avril 2006, numéro 844.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 685.250,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions huit cent cinquante-deux mille six cent soixante-quinze euros (EUR 6.852.675,-), représenté par deux cent soixante-quatorze mille cent sept (274.107) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept millions cinq cent trente-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 7.537.925,-) par (i) la reclassification des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires et (ii) la création et l'émission de vingt-sept mille quatre cent dix (27.410) nouvelles Parts Sociales

Ordinaires Plus d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits leur étant attachés suite à la modification des statuts de la Société (les Parts Ordinaires Plus).

Souscription - Libération

Les nouvelles Parts Ordinaires Plus ont été souscrites et libérées entièrement comme suit:

	Parts Ordinaires Plus
1) FITA, S.à.r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à vingt et un mille cinq cent trente-six (21.536) Parts Ordinaires Plus;	21.536
2) Norberto Ferretti, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à trois mille huit cent quatre-vingt-une (3.881) Parts Ordinaires Plus;	3.881
3) MYRIAM S.A., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit cent vingt-deux (822) Parts Ordinaires Plus;	822
4) SPAFID, S.p.A., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf cent soixante-quatre (964) Parts Ordinaires Plus;	964
5) IMMOBILPARTS IMMOBILIAR & MOBILIAR ANSTALT, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent sept (207) Parts Ordinaires Plus.	<u>207</u>
Total: vingt-sept mille quatre cent dix (27.410) Parts Ordinaires Plus.	27.410

Les associés de la Société décident de libérer entièrement les Parts Ordinaires Plus par conversion d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 685.250,-) du compte prime d'émission de la Société. Le montant de six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 685.250,-) sera alloué au compte capital de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société décident de modifier les articles 6, 11 et 12 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital de la Société est fixé à sept millions cinq cent trente-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 7.537.925,-) représenté par deux cent soixante-quatorze mille cent sept (274.107) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires) et vingt-sept mille quatre cent dix (27.410) parts sociales ordinaires plus (les Parts Ordinaires Plus) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Plus sont désignées ci-après comme étant les Parts.

Art. 6.2. Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13, chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

Art. 6.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

Art. 6.4. La Société rachètera toutes les Parts Ordinaires Plus, immédiatement après le paiement aux détenteurs de Parts Ordinaires Plus du Dividende Plus conformément à l'article 12.3. Le conseil de gérance de la Société fera convenir l'assemblée générale des associés afin de décider de l'annulation des Parts Ordinaires Plus rachetées et de la réduction de capital afférente.

Art. 11.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 11.2. L'assemblée générale des associés dispose du surplus (le Surplus) conformément aux Articles 12.3 et 12.4.

Art. 11.3. Sous réserve des dispositions de l'article 12.4, toute distribution de dividendes du Surplus (le Montant Distribué) sera faite aux associés de la manière et selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les détenteurs de Parts Ordinaires Plus recevront un dividende égal à 100% du Montant Distribué (le Dividende Plus); le droit au Dividende Plus cessera lorsque les détenteurs de Parts Ordinaires Plus auront reçu un montant total correspondant à la somme du (i) Montant Spécifié A et (ii) du Montant Spécifié B comme Dividende Plus; et

(iii) deuxièmement, après paiement du Dividende Plus, les détenteurs de Parts Ordinaires recevront un dividende en proportion du nombre de Parts Ordinaires détenues dans le capital social de la Société.

Pour les besoins de cet article:

Pourcentage Plus signifie le ratio entre le nombre de Parts Ordinaires Plus détenues par un associé à la date à laquelle la Société rachète les Parts Ordinaires Plus et le nombre total de Parts Ordinaires Plus émises à cette date.

SPA signifie le contrat de cession d'actions daté du 27 octobre 2006 conclu entre la Société et STEMCOVE LIMITED tel que modifié par l'avenant du 15 janvier 2007.

Montant Spécifié A signifie une portion - égale au Pourcentage Plus - du prix différé de EUR 9.800.000,- payable à la Société aux termes du SPA.

Montant Spécifié B signifie une portion - égale au Pourcentage Plus - du Prix d'Achat Additionel (tel que défini aux termes du SPA comme Additional Purchase Price) payable à la Société aux termes du SPA (si et seulement si celui-ci est dû aux termes du SPA).

Art. 11.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 12.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Art. 12.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera utilisé en premier lieu afin de distribuer aux détenteurs de Parts Ordinaires Plus toute portion du Dividende Plus et ensuite, ce qui reste sera distribué aux associés détenant des Parts Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Ordinaires détenues par chacun d'eux dans la Société»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.300,- (deux mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, vol. 158s, fol. 1, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068552/242/272.

(070072954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.911.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.911, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 636 du 8 septembre 1998, modifiée suivant assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 juin 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 1134 du 26 juillet 2002, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Memorial C, numéro 878 du 12 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le Président expose d'abord:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 16 des statuts.
4. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

Suite à la première résolution, elle décide de modifier l'article 16 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1245. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007069739/218/59.

(070073893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs souhaitent élire en leur sein un président à savoir la société FINDI S.à r.l. représentée par Madame Nicole Thirion, représentant permanent. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 4 mai 2007.
249 SAINT DENIS
MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration
C. François / N. Thirion
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007068273/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Corsair Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.012.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour CORSAIR BENELUX INVESTMENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007070032/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02275. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Breba - Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 8, Schlassgewan.

R.C.S. Luxembourg B 59.056.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069861/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Tullamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.002.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

There appears:

DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 121.012 represented by M^e Toinon Hoss pursuant to a proxy dated December 2006, being the sole shareholder of and holding all five hundred (500) shares in issue in TULLAMORE S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13 October 2006 by deed of the undersigned notary, [not yet published in the Mémorial].

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B). That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company to seventy thousand one hundred seventy-five euro (€ 70,175.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à.r.l. of fifty-seven thousand six hundred and sixty-seven (57,667) class A shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 and registered under number 422974 against the issue of two thousand three hundred and seven (2,307) shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind at fifty-seven thousand six hundred and seventy-five euro (€ 57,675.-); subscription to the new shares by the Subscriber, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to seventy thousand one hundred seventy five euro (€ 70,175.-) by acceptance of the contribution in kind by the existing shareholder of the Company, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., of fifty seven thousand six hundred and sixty seven (57,667) shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 and registered under number 422974 against the issue of two thousand three hundred and seven (2,307) shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 21 December 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being 57,667 class A shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED amounts to at least € 57,675.-, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company 2,307 shares for a total subscription price of € 57,675.-.»

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at fifty-seven thousand six hundred and seventy-five euro (€ 57,675.-).

There appeared the Subscriber, represented by M^e Toinon Hoss prenamed and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at seventy thousand and one hundred seventy-five Euro (70,175.- €) divided into two thousand eight hundred and seven (2,807) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- €) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DHC LUXEMBOURG IV S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 121.012 représentée par M^e Toinon Hoss, en vertu d'une procuration datée du décembre 2006, l'associé unique détenant toutes

les cinq cents (500) parts sociales en émission dans TULLAMORE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 13 octobre 2006 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A). L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B). Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à soixante-dix mille cent soixante-quinze euro (€ 70.175,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de cinquante-sept mille six cent soixante-sept (57.667) parts sociales de Classe A en émission dans TULLAMORE ALPHA LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous le droit irlandais avec siège social à 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 et enregistrée sous le numéro 422974 (l'«Apport en Nature») contre l'émission d'un total de deux mille trois cent sept (2.307) parts sociales dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune; approbation de l'évaluation du total de l'Apport en Nature à cinquante sept mille six cent soixante-quinze Euro (€ 57.675,-); souscription aux nouvelles parts sociales par le souscripteur, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts;

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Résolution Unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à soixante-dix mille cent soixante-quinze euro (€ 70.175,-) par l'acceptation de l'apport en nature par l'associé actuel de la Société, DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., de cinquante sept mille six cent soixante-sept (57.667) parts sociales de Classe A en émission dans TULLAMORE ALPHA LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous le droit irlandais avec siège social à 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 et enregistrée sous le numéro 422974 (l'«Apport en Nature») contre l'émission d'un total de deux mille trois cent sept (2.307) parts sociales dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 21 décembre 2006.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant 57.667 parts sociales de Classe A en émission dans TULLAMORE ALPHA LIMITED s'élève à au moins € 57.675,-, étant au moins égale au prix de souscription des parts sociales à émettre par la Société (2.307 parts sociales pour un prix de souscription total de € 57.675,-)»

Suite à ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinquante-sept mille six cent soixante-quinze euro (€ 57.675,-).

A comparu le Souscripteur, représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, et a souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix mille cent soixante-quinze euro (€ 70.175,-) représenté par deux mille huit cent sept (2.807) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 60, case 11. — Reçu 576.75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069669/242/129.

(070073547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Europafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.158.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROPAFI S.A., établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.158, constituée suivant acte Gérard Lecuit de Hesperange en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 309 du 25 février 2002, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 877 du 10 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy. Le Président expose d'abord

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1246. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007069738/218/51.

(070073895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Larchamp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.483.

—
La société FIDIS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 2 mai 2006, a désigné Madame Betty Prudhomme, née le 30 janvier 1960 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

LARCHAMP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068281/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Oppenheim Pramerica Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068328/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03184. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—
Au Conseil d'Administration de la société:

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet au 2 mai 2007 au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

J. Reckinger.

Référence de publication: 2007068242/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.621.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur de la société CALU INTERNATIONAL S.A., en date du 5 septembre 2005 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée

privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme représentant permanent pour la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur de la société CALU INTERNATIONAL S.A., en date du 5 septembre 2005 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, né le 21 novembre 1961, employé professionnellement à Luxembourg, comme représentant permanent pour la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur de la société CALU INTERNATIONAL S.A., en date du 5 septembre 2005 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme représentant permanent pour la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

Luxembourg, le 20 février 2007.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

I. Schul / C. François

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007068274/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Immobilière Parc Everlange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 100.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068310/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01229. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Achepay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.343.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007068300/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01532. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Sonate Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

La société MADAS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

SONATE FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068275/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

OP-Invest CHF Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068329/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03182. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007068323/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03153. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

La société MADAS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné

Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068282/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Parc Val Ste Croix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 104.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068309/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01228. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Actaris Financial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.665.

Resolution taken by the Board of Managers as at April 19th, 2007

- Mr Malcolm Unsworth, Class A Manager, professionally dwelling at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium), is appointed Chairman of the Board. He will assume this post for the whole duration of his mandate of Class A Manager.

Résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 19 avril 2007

- Monsieur Malcolm Unsworth, Gérant de Catégorie A, résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique) est nommé Président du Conseil de Gérance. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat de Gérant de Catégorie A.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068257/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

—
La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 12 octobre 2005, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 12 octobre 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 12 octobre 2005, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

Luxembourg, le 29 avril 2007.

249 SAINT DENIS

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

C. Francois / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007068278/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Laura Pucci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 88.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068312/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01231. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Imaginations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 31.827.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068311/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01230. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investissements Mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 mai 2007

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Billion, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007068260/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Brufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.588.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069790/242/12.

(070073940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.747.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 21 juin 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Caterina Scotti, Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère

REALPART S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068232/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Raiffeisen R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 mai 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.,
- TMF ADMINISTRATIVE S.A.,
- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Comme le mandat de L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L. en tant que commissaire aux comptes est arrivé à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire avec effet immédiat L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007068259/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Central-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.709.

Beschluss der Gesellschaft

Herr Hein Richard nimmt den Rücktritt als technischer Geschäftsführer an.

Der neue technischer Geschäftsführer Herr Christ Richard, wohnhaft in D-56812 Cochem, Sehler Anlagen 35, geboren in Kinderbeuren-Hetzhof am 4. Februar 1941, wird auf unbestimmte Dauer ernannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Wasserbillig, den 13. April 2007.

MALERFACHBETRIEB CENTRAL-LUX S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007068227/242/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Valpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 37.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069860/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 mai 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.,
- TMF ADMINISTRATIVE S.A.,
- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Comme le mandat de L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L. en tant que commissaire aux comptes est arrivé à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire avec effet immédiat L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007068258/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Holbourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.781.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 9 mars 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui-suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, RCS n° B 114.321, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068234/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.108.

Le texte des statuts coordonnés a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007069793/216/11.

(070073911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Tung Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2007

- Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry Simonin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés DMC Sàrl, EFFIGI Sàrl et MADAS Sàrl qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages, et ce pour une période statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE, Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068271/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Clelia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.771.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour CLELIA INVESTMENTS S.A.

E. Magrini

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007070042/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00090. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Corsair Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.017.

—
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour *CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007070029/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02273. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 81 du 28 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 144 du 12 février 2003, en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 170 du 11 février 2004 et en date du 30 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 986 du 19 mai 2006, modifiée par-devant le M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 2096 du 9 novembre 2006, et en date du 7 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1952 du 18 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PMC EUROPE AND PARTNERS*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070050/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02397. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 81 du 28 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 144 du 12 février 2003, en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 170 du 11 février 2004 et en date du 30 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 986 du 19 mai 2006, modifiée par-devant le M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 2096 du 9 novembre 2006, et en date du 7 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1952 du 18 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PMC EUROPE AND PARTNERS*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070052/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02374. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour ZUBARDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007070047/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00092. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Kegefin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 61.655.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 103 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 401 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070010/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02427. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.191.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 81 du 28 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 144 du 12 février 2003, en date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 170 du 11 février 2004 et en date du 30 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 986 du 19 mai 2006, modifiée par-devant le M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 2096 du 9 novembre 2006, et en date du 7 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n° 1952 du 18 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC EUROPE AND PARTNERS

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070054/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02369. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Bandar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007070006/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01835. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Shapan Investment S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 80.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007070007/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01843. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Campeche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 63.817.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, et le mandat de Commissaire aux comptes de ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, avec adresse au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068266/5387/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.